



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-085

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
rue Arthur Lamendin et rue de la Roupie
du 17 mars au 4 avril 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 13 mars 2025 par Monsieur Yann MATTON, responsable fonctionnel des Services Techniques de la ville d'ISBERGUES,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de création d'adoucissements de bordures, rue Arthur Lamendin et rue de la Roupie, à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par EUROVIA, rue Saint Hubert, à GUARBECQUE (62330),

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux susmentionnés à partir du 17 mars jusqu'au 4 avril 2025 inclus :

- Rue Arthur Lamendin à hauteur du N°3 et N°5
- Rue Arthur Lamendin à hauteur du N°32
- Rue de la Roupie à hauteur du passage pour piétons

Article 2 : La circulation sera alternée par feux et la vitesse sera limitée à 30 km/heure.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-085

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 13 MARS 2025

Le Maire,




David THELLIER

Publié le 14 MARS 2025